

## FALEZEAU DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE SAINT-BRIEUC

Demeurant à Guingamp durant l'occupation, Jean Falezau, 29 ans, actuellement inspecteur d'assurances à Bihic, était un militant du Parti National Breton et était connu pour ses relations avec les Allemands.

Il avait exercé de nombreux métiers et avait notamment collaboré au journal autonomiste *l'Heure Bretonne*. Alors qu'il était secrétaire de la permanence du P.N.B. à Lannion, il signa une lettre dans laquelle il préconisait la formation d'une police bretonne avec l'assentiment des Allemands. Il prétend d'ailleurs n'avoir signé cette lettre qu'en l'absence de M. Le Gouzer, chef de district du P.N.B.

Malheureusement un fait plus grave, et c'est l'un de ceux qui lui sont reprochés maintenant devant la Cour de Justice : il fit insérer le 9 novembre 1942, dans *l'Heure Bretonne*, un article attaquant M. Jean Simon, percepteur à Guingamp, et le désignant comme gaulliste, anglophobe, etc... Trois mois plus tard, M. Simon était arrêté par les Allemands, en même temps que trois autres personnes de Guingamp. Il fut gardé trois jours et, au moment de le relâcher, on lui fit allusion à l'article de *l'Heure Bretonne*.

Falezau, qui se défend devant le jury avec volubilité, explique qu'il n'a servi en somme que d'intermédiaire, l'auteur de l'article étant un ancien commis de M. Simon. D'ailleurs, cet article est-il seul à l'origine de l'arrestation ?

Les aventures de Falezau ne faisaient que commencer. Trausfuge du P.N.B., il était menacé de mort par ses anciens amis. A la suite d'un service rendu, il aurait été repris dans le parti. Tout cela n'est pas très clair, malgré les longues explications qu'il fournit à la Cour.

Le 5 mai 1944, il est arrêté par des patriotes et gardé à vue au maquis. Son portefeuille contient des papiers suspects. Il se trouve du côté de Lanrivin, avec les ma-

quisards, lorsque les Allemands attaquent.

Falezau est fait prisonnier en même temps qu'un certain nombre de patriotes, mais il n'est pas traité comme eux. Il semble être en liberté parmi les Allemands, alors que des rafles ont lieu dans toute la région. De nombreuses personnes sont arrêtées. Falezau participe-t-il à cette odieuse besogne ?

On l'accuse aujourd'hui d'avoir dénoncé M. Grenelle père, de Maël-Pestivien. Ce malheureux est mort déporté en Allemagne.

Falezau soutient qu'il n'a dénoncé personne ! Il y a évidemment un doute, car les Allemands étaient également accompagnés d'un ancien maquisard, Alsacien ou Luxembourgeois, qui pourrait bien être le véritable traître et l'unique dénonciateur. Les témoignages apportés ne sont pas assez précis pour que la culpabilité de Falezau soit établie à ce sujet.

Un peu plus tard, les Allemands alignent des prisonniers et demandent à Falezau de leur désigner les « terroristes ». Là, Falezau s'y refuse certainement. Il s'adresse aux prisonniers en breton pour leur dire qu'ils n'ont rien à craindre. Effectivement, il ne révèle la présence d'aucun maquisard.

L'audience consacrée au jugement de Falezau est longue et compliquée, étant donné les réponses détaillées que l'accusé apporte à l'interrogatoire de M. le président Cavella, et le nombre imposant de témoins — une quarantaine — cités dans cette affaire. Malheureusement, la Justice ne semble pas beaucoup plus éclairée après toutes ces dépositions.

M. le commissaire du Gouvernement Huet, dans son réquisitoire, donne un exposé précis des faits qu'il demande à la Cour de sanctionner sévèrement.

Falezau est brillamment défendu par deux avocats : M<sup>me</sup> Yvonne Salomé, du barreau de Douai, anciennement de St-Brieuc; et M<sup>me</sup> Jean-Louis Bertrand, du barreau de Rennes.